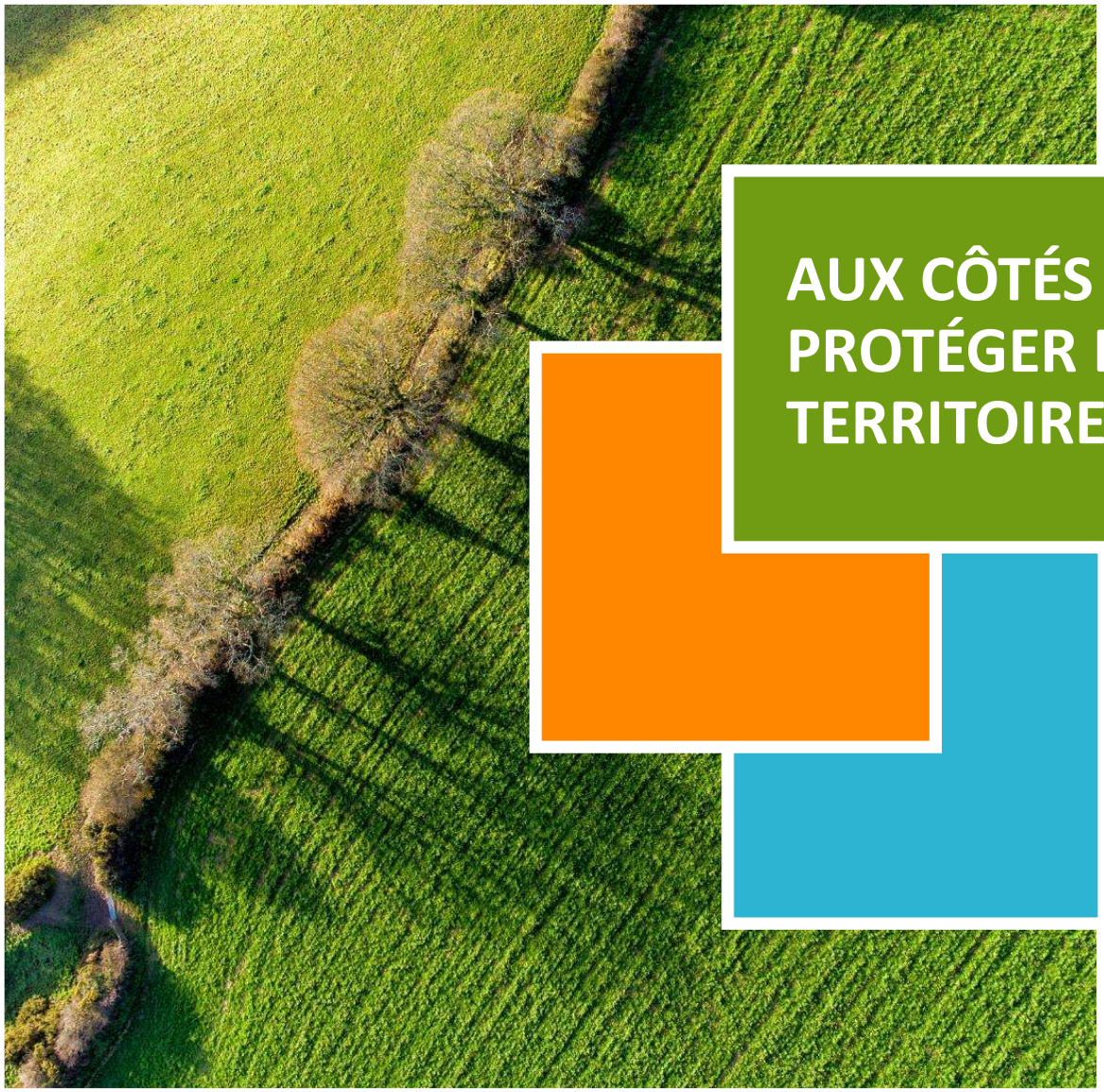
Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE



AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS POUR PROTÉGER ET AMENAGER VOTRE TERRITOIRE

Michel LACHAT

Directeur départemental Gironde

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE



SOMMAIRE

1 **La Safer,**
Un outil au service des acteurs du territoire

2 **Ses grandes missions**
Agriculture, forêt, environnement & développement local

3 **Le Comité Technique**
Un lieu unique de démocratie foncière

4 **Agir sur son territoire**
Les outils fonciers au service des agriculteurs, des collectivités et de l'environnement

5 **Nous contacter**
Pour engager des actions foncières sur votre territoire

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

1 La Safer,

un outil au service des acteurs du territoire

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

1 La Safer, qui sommes-nous ?

Organisme de régulation du marché foncier rural en France

13 Safer en France métropolitaine, 3 Safer dans les DOM

Loi d'orientation du 5 août 1960 : Création des SAFER pour une action transparente et concertée sur le foncier.

- **Forme juridique**
  - ✓ Société anonyme (SA) **à but non lucratif**
  - ✓ Investie d'une mission de service public
  - ✓ Dotée d'une prérogative de puissance publique : **le droit de préemption agricole et environnemental**

- **Spécificités du statut des Safer**
  - ✓ Soumise à l'agrément des pouvoirs publics, chaque SAFER exerce son activité sous le contrôle :
    - **du Ministère de l'Agriculture** (DRAAF)
    - **du Ministère des Finances** (DRFIP)

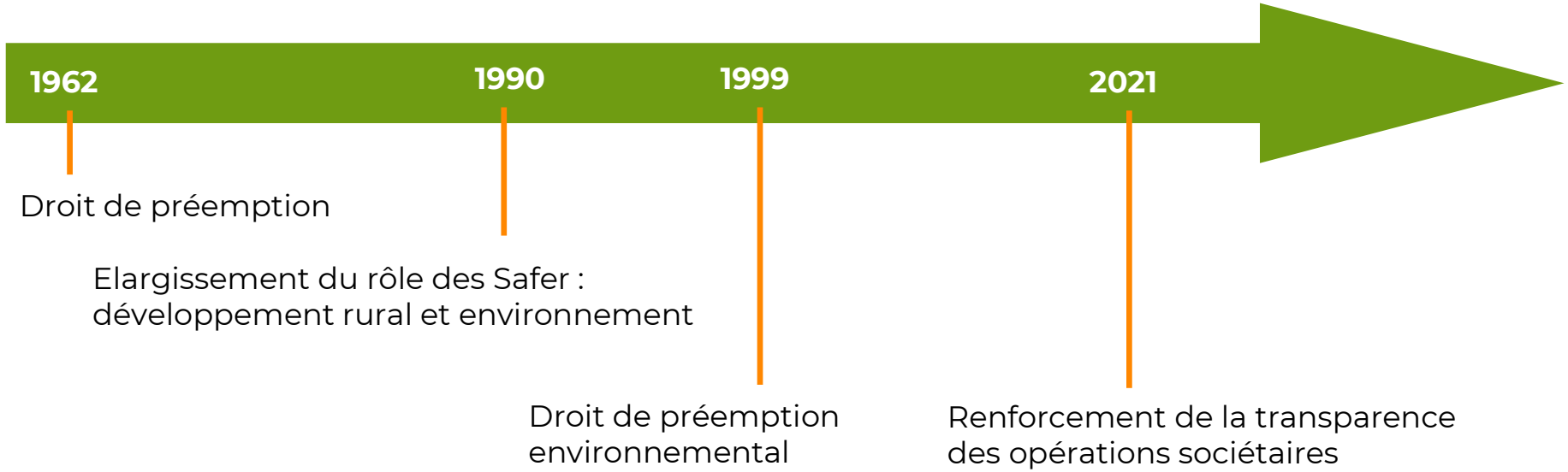


Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

1 La Safer, qui sommes-nous ?

Un outil et des missions qui évoluent

Outil agricole → **Aménagement Espace rural**



Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

1 Notre gouvernance

Un Conseil d'Administration réparti en 3 collèges

Collège agricole
8 administrateurs + 8 censeurs

- Chambre régionale d'agriculture
- Syndicats représentatifs à l'échelle régionale : FNSEA, JA, Coordination rurale, Confédération Paysanne
- Organisations professionnelles agricoles proposées par les chambres d'agriculture

Collège collectivités
8 administrateurs + 8 censeurs

- Région
- Départements
- EPCI
- Autres collectivités

Actionnaires - Société civile
8 administrateurs + 8 censeurs

- ASP
- Terre d'Europe - Scafr (FNSafer)
- Deux associations agréées de protection de l'environnement : CEN, fédération régionale des chasseurs
- Président de la Safer
- Crédit Agricole, Groupama d'Oc
- Propriété privée, forestiers
- Structures économiques, filières

Obligation : 30 % minimum de chaque sexe

Rechercher la représentation équilibrée femmes / hommes

Age maximum : 70 ans - Mandat : 4 ans

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

2 Les grandes missions des Safer

(Articles L 141-1 et L 111-2 du CRPM)

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

Les grandes missions des Safer

(Articles L 141-1 et L 111-2 du CRPM)



1 Dynamiser l'agriculture et la forêt

Développer et orienter le foncier agricole vers l'installation, la restructuration des exploitations et l'agrandissement dans les filières porteuses d'emploi

2 Participer à la protection de l'environnement

Préserver les paysages, l'environnement et les ressources naturelles





3 Accompagner le développement local

Faciliter la mise en œuvre des politiques de développement local initiées par les collectivités

4 Assurer la transparence du marché foncier rural

Observer le marché foncier, connaître les territoires et leurs évolutions



4 missions d'IG, définies par le législateur, déclinées au sein de chaque SAFER dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Activités des SAFER (PPAS)

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

3

Le Comité technique

Un lieu unique de démocratie foncière

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

3 Le Comité technique

Composition des Comités Techniques Départementaux (CTD)



Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

Le Comité Technique

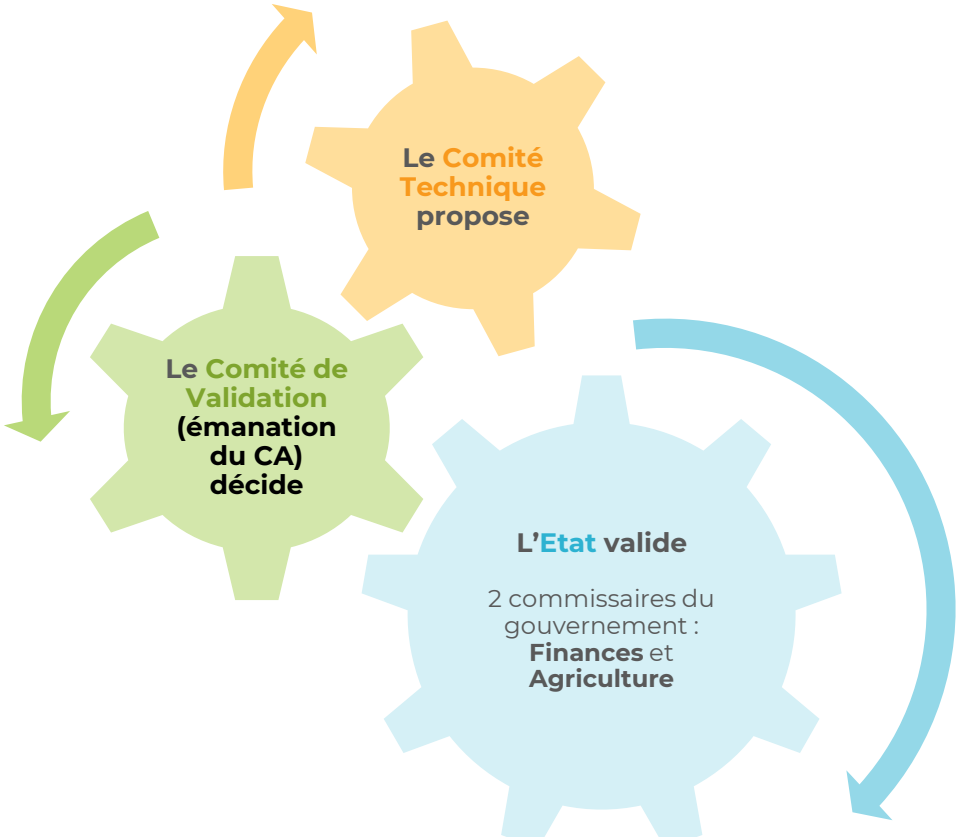


Etat: Commissaires du gouvernement finance (DGFIP) et agriculture(DRAAF)

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

3 Le Comité technique

Le Comité Technique propose, le Comité de Validation décide et l'Etat valide





Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

3 Le comité technique départemental

Le Comité Technique propose, le Comité de Validation décide et l'Etat valide

- **Le comité technique analyse et donne un avis sur l'attribution des biens, avec ou sans concurrence :**
  - ✓ Acquisition (amiable, préemption), rétrocession (ou substitution)
  - ✓ Convention de Mise à Disposition, Bail Safer, Intermédiation locative
  - ✓ Convention de concours technique avec les collectivités

- **La notion de projets est au centre des débats en comité technique avec :**
  - ✓ Des discussions sur la viabilité technique et financière des projets
  - ✓ La cohérence avec le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA)

- **Les critères d'attribution définis par la loi (Code Rural)**
  - ✓ Privilégier l'intérêt général par rapport aux intérêts particuliers
  - ✓ Recherche de l'amélioration la plus importante
  - ✓ En aucun cas, la Safer ne revend au plus offrant

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

3 Le contrôle des structures

SDREA : Schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles

- Le contrôle des structures est un outil de **politique foncière** qui a pour but de maintenir et consolider les exploitations agricoles par l'attribution **d'autorisation d'exploiter** aux candidats prioritaires au regard de chaque schéma.
- L'installation et la consolidation des petites exploitations sont des enjeux prioritaires.



- Les schémas fixent les seuils de déclenchement du contrôle des structures et déterminent les ordres de priorité en cas de concurrence pour une reprise de foncier.
- Les dossiers sont déposés en DDTM (Direction Départementale de Territoires et de la Mer)

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

4

Agir sur son territoire

Les outils fonciers au service de la protection et de l'aménagement de votre territoire

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

4 Au cœur d'une pluralité d'enjeux

- Installation de nouveaux porteurs de projet en milieu rural
- Préservation des zones humides
- Lutte contre la cabanisation et le mitage des terres
- Développement de l'agriculture biologique
- Protection de la ressource en eau potable
- Préservation de la biodiversité et développement de l'agroécologie
- Restructurations parcellaires des exploitations agricoles et forestières
- Projets et démarches alimentaires de territoire (PAT)
- Compensations agricoles et environnementales
- Développement économique
- Mobilités douces et itinéraires cyclables

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

4 Agir sur son territoire

Les outils et leviers fonciers

Phase pré-opérationnelle

- Veille foncière / Observatoire
- Etude foncière pré-opérationnelle
- Diagnostic foncier et agricole
- Animation foncière
- Appréhension des biens sans maître

Définition d'une stratégie foncière adaptée et d'un conventionnement Safer

Exemple : Etude de stratégie d'animation foncière à vocation écologique sur la rivière Dordogne, LIFE Rivière Dordogne (EPIDOR)

Foncier opérationnel

Maîtrise foncière

- Négociation amiable, préemption agricole et/ou environnementale
- Constitution de réserves foncières agricoles et/ou environnementales (pour créer de la mobilité foncière (échanges)

Gestion foncière

- Location précaire : CMD (Baux Safer)
- Location pérenne : Intermédiation locative (Bail rural environnemental)
- Bail emphytéotique
- Le cahier des charges à clauses agricoles et/ou environnementales dans l'acte
- Obligation Réelle Environnementale

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

4 Agir sur son territoire

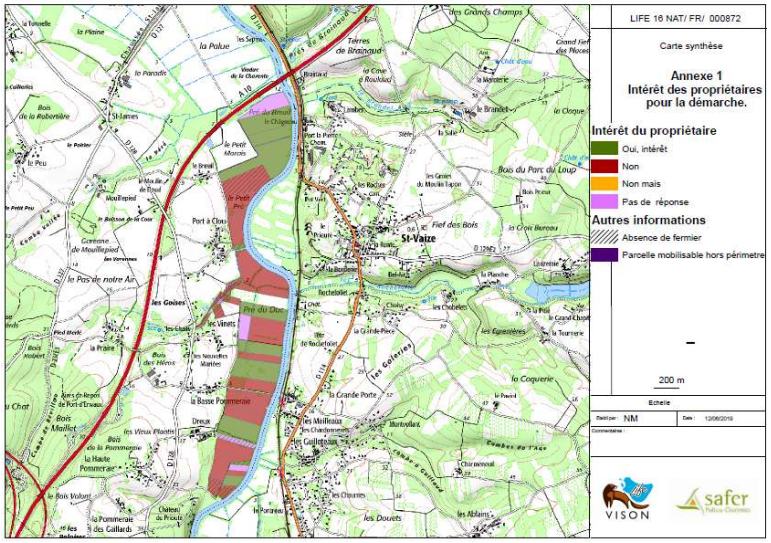
Appréhender la problématique foncière en phase pré opérationnelle

Diagnostic foncier et agricole

- Etude générale des composantes foncières d'un territoire
  - ✓ Relevé de l'occupation et de l'usage des terres,
  - ✓ Recensement de la propriété foncière,
  - ✓ Spatialisation des enjeux du territoire,
  - ✓ Particularités : BPSM, échanges de cultures …

Etude de faisabilité foncière

- Pour identifier l'impact sur les propriétaires et exploitants ; les conditions de faisabilité du projet (sur une emprise limitée et ciblée)
  - ✓ Rencontre des propriétaires et des exploitants,
  - ✓ Bilan des attentes et de la mobilité foncière,
  - ✓ Choix des outils à mobiliser, estimation des coûts, priorisation



Exemple : Diagnostic foncier et agricole (LIFE Vison d'Europe - 17)

safer

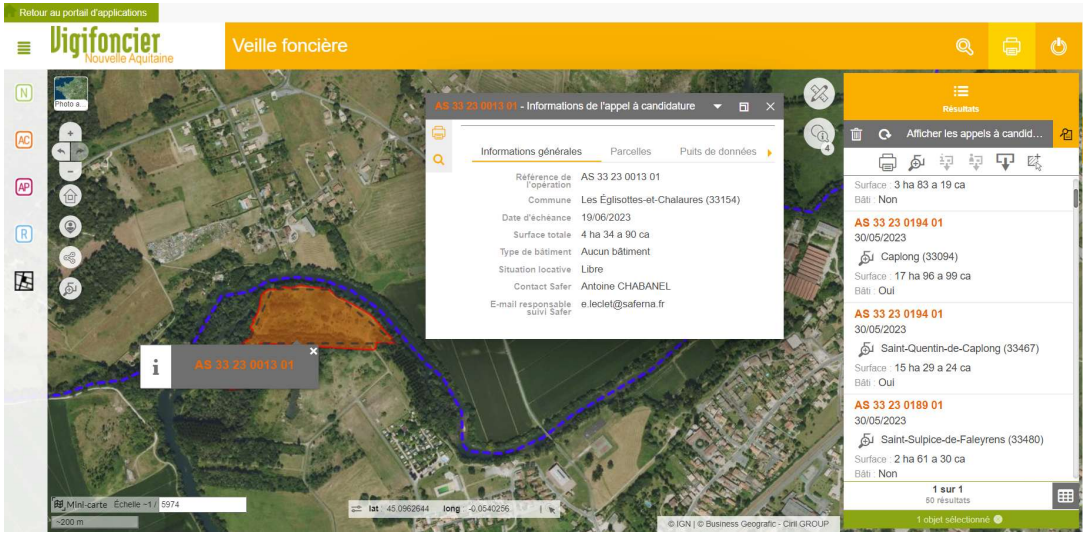
Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

4 Agir sur son territoire

Géo 33 , la connaissance en temps réel des mutations

Activer une **Veille foncière** sur votre territoire pour être informé des **mutations foncières en zones agricole, naturelles et forestières**

- ✓ Accès au **module de Veille foncière** de l'outil départemental Géo33 grâce au **conventionnement Département 33 / Safer**
- ✓ Pour être informé des **appels à candidatures** de la Safer pour vous porter **candidat à l'achat**
- ✓ Pour solliciter l'intervention de la Safer par **préemption agricole** et **environnementale**, en fonction des 9 objectifs légaux justifiant la préemption Safer



Gironde Ressources

Gironde LE DEPARTEMENT

safer

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

4 Nos actions



L'acquisition, deux outils distincts

La Safer NA en quelques chiffres (2025) :

- **60 998 notifications de vente,**
- **Acquisitions amiables : 17 728 ha**
- **Acquisitions par préemption : 600 ha**

- **La négociation amiable** (L 141-1 CRPM)
  - ✓ la Safer négocie directement avec le propriétaire vendeur
  - → + 90% des surfaces acquises par la Safer

- **Le droit de préemption** (L 143-1 CRPM)
  - ✓ Le notaire informe la Safer de tout compromis de vente signé entre un vendeur et un acheteur

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

ACQUISITION AMIABLE

Prise de contact propriétaire
Conseiller Foncier SAFER

Promesse unilatérale de Vente

Appel de candidature (affichage mairie, journaux officiels, site internet)
Contact terrain

Demande accord aux :
Commissaire du Gouvernement Finances (DGFIP)
Commissaire du Gouvernement Agriculture (DRAAF)

Candidat(s) à l'acquisition
Promesse unilatérale d'Achat

Concertation:
Commission Locale (si concurrence)
Comité Technique (Département)
Comité de Validation (Région) ⟷ **Autorisation d'exploiter**

Attribution: respect cahier des charges Safer

Notaire

10 ans

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

4 Nos actions – L'acquisition par préemption

La préemption

La motivation de préemption doit répondre à minimum 1 des 9 objectifs de préemption visés le CRPM

Il existe trois types de préemption :

1. La préemption simple

La Safer préempte l'ensemble du bien vendu, au prix vendu → la vente est parfaite

2. La préemption partielle

La Safer préempte une partie du bien vendu

3. La préemption en révision de prix

La Safer préempte en demandant une modification du prix

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

PREEMPTION

Entente vendeur et un acquéreur sous-seing privé

Notaire

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Art. R 141-2-1 du CRPM

safer Nouvelle-Aquitaine

Collectivités sous convention + Syndicats Agricoles

2 mois

Demande de préemption

Pas de retour

CONCERTATION
Commission Locale/ Comité Technique/ Comité de Validation

\+ Demande accord Commissaires Gouvernement Finances et Agriculture

Motif valable + Accord Commissaires

Pas de motif valable et/ou refus des Commissaires

Préemption Simple

Préemption Partielle

Préemption en révision de prix

OU

Accord vendeur

OU

Vente totalité du bien

Retrait du bien de la vente

Acquisition Safer

Appel de candidature

CONCERTATION
Commission Locale/ Comité Technique/ Comité de Validation

Autorisation d'exploiter

15 ans

Signature acte authentique

Notaire

Attribution à un porteur de projet respectant objectifs de préemption

Respect cahier des charges Safer

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

4 Agir sur son territoire

Gestion temporaire : la Convention de Mise à Disposition (CMD)

Comment faire entretenir le foncier communal en attendant la réalisation du projet ?
Comment mettre en valeur le foncier agricole et naturelle de la commune ?

- Cadre juridique clair sur le statut de la mise disposition (article L142-6 du CRPM)
- **Résiliable annuellement** par les deux parties
- Contrat de 1 à 6 ans, renouvelable 1 fois
- Possibilité d'ajouter des **clauses environnementales**

- Dérogatoire au statut du fermage
- Clause de reprise annuelle
- Obtention de l'Autorisation d'exploiter (Pas de passage en CDOA)
- Arbitrage Safer si concurrence

Convention de Mise à Disposition (CMD)
Avec un propriétaire

→ safer →

Bail Safer
Avec un exploitant agricole

safer

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

4 Agir sur son territoire

Gestion pérenne : l'intermédiation locative (4° du II de l'article L. 141-1 du CRPM)

- Outil permettant de **mobiliser du foncier à la location**, avec l'accord du propriétaire : le propriétaire confie à la Safer le soin de **rechercher un preneur** par **bail rural/bail environnemental** pour exploiter sa propriété.

- **Le bail rural environnemental (BRE) :**
  - ✓ bail rural introduisant des clauses environnementales en matière de préservation de certaines ressources et de prévention de certains risques
  - ✓ 16 clauses proposées par le Code Rural (article L.411-27 du CRPM), par exemple :
    - Le non-retournement des prairies,
    - Limitation ou interdiction de fertilisants, de phytosanitaires
    - Pour les cultures : couverture du sol pour éviter les sols nus
    - La conduite de cultures ou d'élevage en agriculture biologique …

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

4 Agir sur son territoire

L'obligation réelle environnementale Article L132-3 du code de l'environnement

Comment protéger sans maitrise foncière ?

- **De quoi s'agit-il ?**
  - ✓ Un contrat **librement** consenti entre le **propriétaire** d'un bien et un **cocontractant**
  - ✓ Un contrat authentique (acte) ayant pour finalité **le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques**
  - ✓ Un contrat qui suit le bien
  - ✓ Un contrat plutôt qu'une servitude
  - ✓ Un engagement pour protéger la biodiversité et les fonctions écologiques
  - ✓ Les cocontractants : collectivités territoriales ou établissements publics ou personnes morales agissant pour la protection de l'environnement

- **Rôle de la SAFER**
  - ✓ Accompagnement de la collectivité à la **négociation** et l'**assistance juridique lors de formalisation des engagements.**

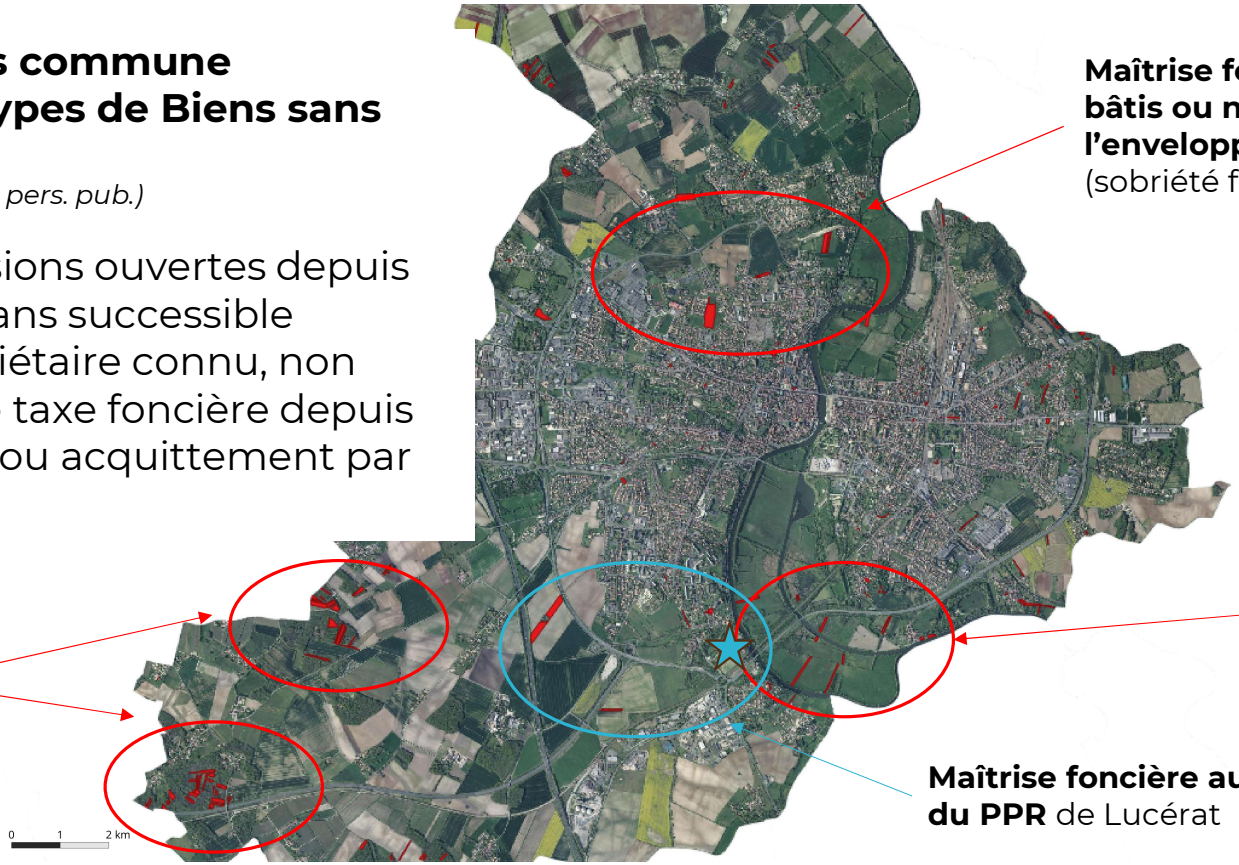
Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

4 Agir sur son territoire

L'appréhension des Biens sans maître

Possibilité pour les commune d'appréhender 2 types de Biens sans maîtres :
(Art. L. 1123-1 du C. gén. propr. pers. pub.)

- Biens de successions ouvertes depuis plus de 30 ans, sans successible
- Biens sans propriétaire connu, non acquittement de taxe foncière depuis plus de trois ans ou acquittement par un tiers.



Maîtrise foncière (biens bâtis ou non), dans l'enveloppe urbaine (sobriété foncière, ZAN)

Conforter des propriétés communales (gestion avec fauche tardive pour la protection du Râle des genêts)

Opportunités de maîtrise foncière pour de nouvelles actions

Maîtrise foncière au sein du PPR de Lucérat

Exemple : Saintes (17)

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

4 Agir sur son territoire

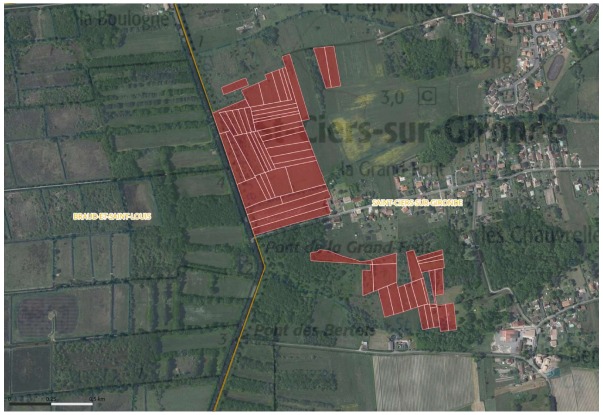
Projet Alimentaire Territorial

Accompagnement de la Communauté de Communes de l'Estuaire à la maitrise foncière dans le cadre de son PAT (env. 13ha)

LES OUTILS

-Animation foncière
- Création d'un groupe foncier
- Négociation, rédaction et recueil de promesses de vente
- Stockage Région
- Recherche de candidats à l'installation
- Formation aux élus





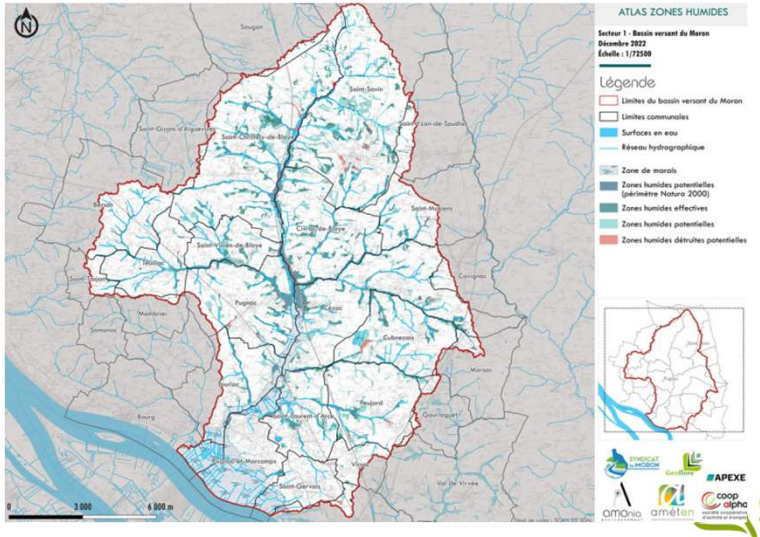
Préservation des paysages et de l'environnement

Accompagnement des collectivités et Syndicats d'eaux ou de rivière à la préservation des zones humides ou de la qualité de l'eau potable

LES OUTILS

-Appréhension des biens présumés sans maître
- Préemption environnemental et/ou en révision de prix

Exemples : Syndicat du Moron, Commune de Saint Médard en Jalles



Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

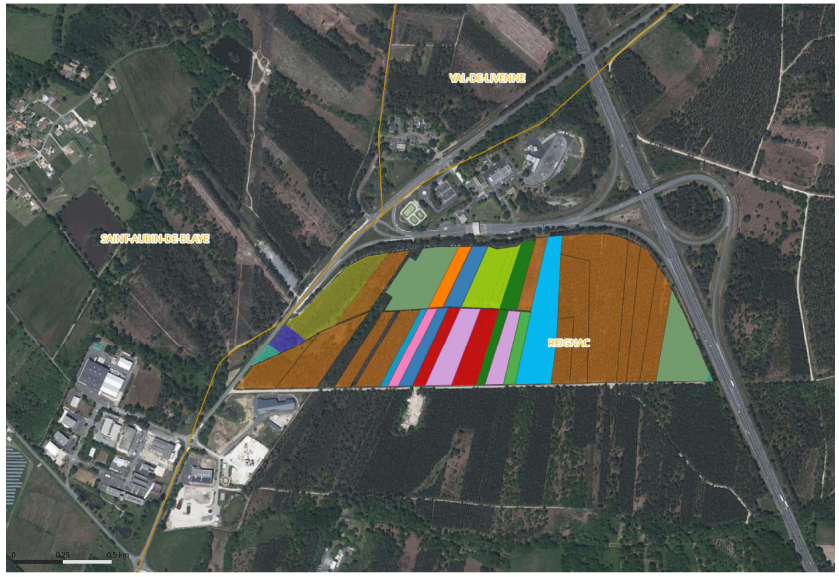
4 Agir sur son territoire

Extension d'une ZAE

Accompagnement de la Communauté de Communes de l'Estuaire à la maitrise foncière (env. 15ha)

LES OUTILS

- La veille foncière
- Négociation, rédaction et recueil de conventions de vente pour le compte de la CCE



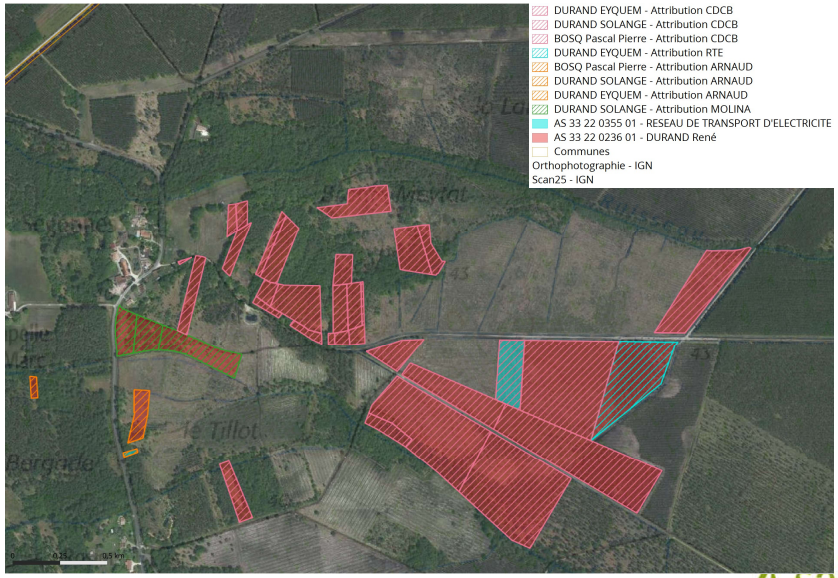
Compensations environnementales

Accompagnement de la CDC Biodiversité* à la recherche de surfaces de compensation environnementale *(env. 20ha)

LES OUTILS

- Etude de gisement foncier
- La veille foncière
- Animation foncière,
- Négociations amiables et recueil des promesses de vente

Autre exemple : Etude pour le Département de la Gironde avec Biotope



Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

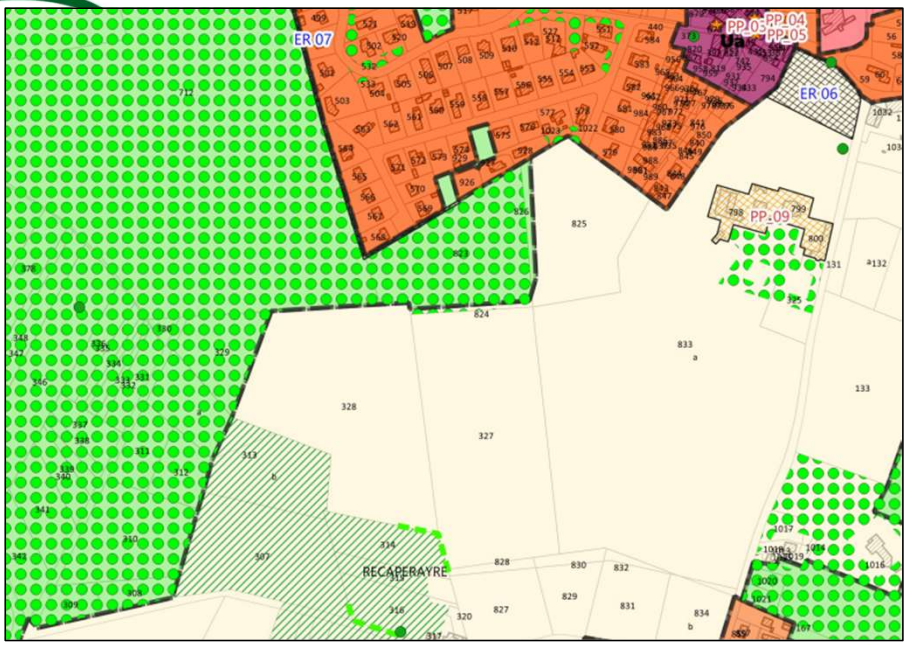
4 Agir sur son territoire

Réorientation de bâtiments agricoles et implantation de cultures nourricière

Accompagnement de la Commune de Beychac et Cailleau



Partenariat avec l'EPFNA



Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

4 Agir sur son territoire

Accompagnement à la lutte contre la spéculation foncière

Accompagnement des collectivités à la lutte contre la spéculation foncière et constructions illégales

Signataire de la Charte de lutte contre les constructions illégales en Gironde

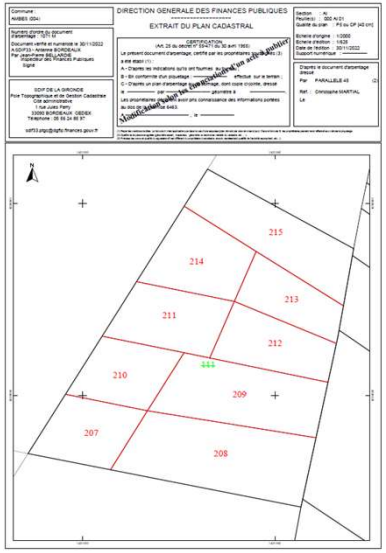
LES OUTILS

-Veille foncière

- Préemption en révision de prix

Exemples : (Commune de Saint Médard en Jalles, Saint-Loubès, etc.)







Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

5 Nous contacter

Pour engager des actions foncières sur votre territoire

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

5 Pour engager des actions foncières sur votre territoire

Service départemental de la **Gironde**

DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL



Michel LACHAT
06 08 97 20 85
m.lachat@saferna.fr
Assistante : C. LANNEAU

ASSISTANTES



Florine CHASLIN
05 56 69 29 99
f.chaslin@saferna.fr

Laëtitia FRANCI CAILLAUD
05 56 69 61 66
l.franci@saferna.fr

Betty HEITZ
05 56 69 29 72
b.heitz@saferna.fr



Céline LANNEAU
05 56 69 94 96
c.lanneau@saferna.fr

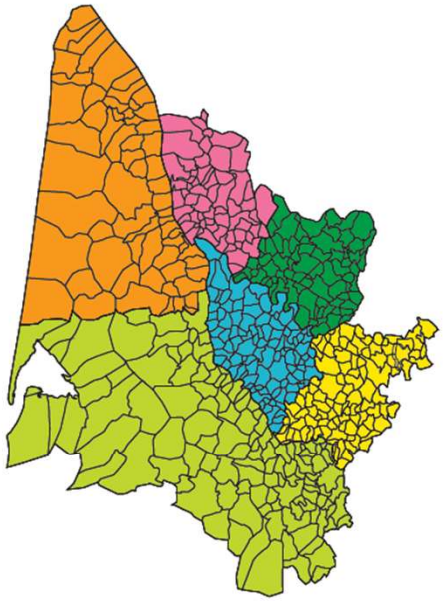


Estelle LECLET
05 56 69 29 91
e.leclet@saferna.fr



Aurore PAILLARD
05 56 69 29 90
a.paillard@saferna.fr

Secteurs géographiques des conseillers fonciers



CONSEILLERS FONCIERS SECTEURS



Antoine CHABANEL
06 74 43 94 16
a.chabanel@saferna.fr
Assistante : É. LECLET



Aurélien TUR
06 48 59 20 13
a.tur@saferna.fr
Assistante : E. LECLET



Sophie ERRIEN
06 08 96 16 27
s.errien@saferna.fr
Assistante : B. HEITZ



Thierry VERGNET
06 78 58 33 44
t.vergnet@saferna.fr
Assistante : A. PAILLARD



Mathieu PERAUDEAU
06 78 57 27 77
m.peraudeau@saferna.fr
Assistante : B. HEITZ



Till WARIN
06 01 23 71 78
t.warin@saferna.fr
Assistante : A. PAILLARD

CONSEILLERS FONCIERS SPÉCIALISÉS



Marie BOISSIÈRE
PROPRIÉTÉS RURALES
06 73 95 31 46
m.boissiere@saferna.fr
Assistante : C. LANNEAU



Isabelle JOANNIN
ÉVALUATION
06 78 70 45 54
evaluation33@saferna.fr
Assistante : F. CHASLIN



Mégane DOMAYA
INSTALLATION & COLLECTIVITÉS
06 78 40 78 16
m.domaya@saferna.fr
Assistante : C. LANNEAU



Jessica GRIT
CMD
06 71 38 83 86
j.grit@saferna.fr
Assistante : L. FRANCI CAILLAUD

16 av. de Chavailles, CS 10235, 33525 Bruges Cedex
Tél. : 05 56 69 29 99 - contact33@saferna.fr
ww.saferna.fr - www.proprietes-rurales.com

safer Nouvelle-Aquitaine

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

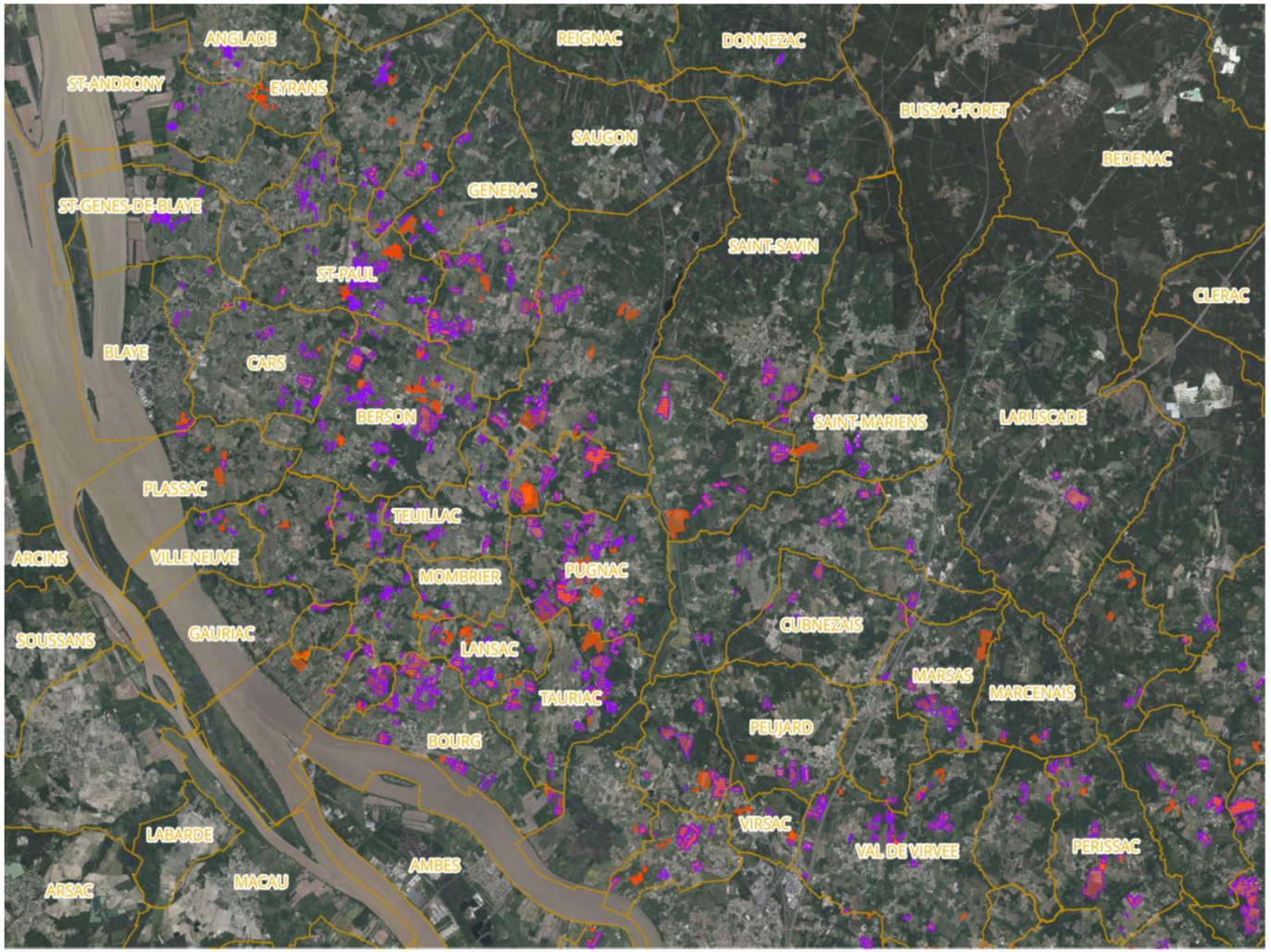
Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

FONCIÈRE D'AVENIR EN GIRONDE

RÉSULTATS AMI ET ORIENTATIONS DU COPIL

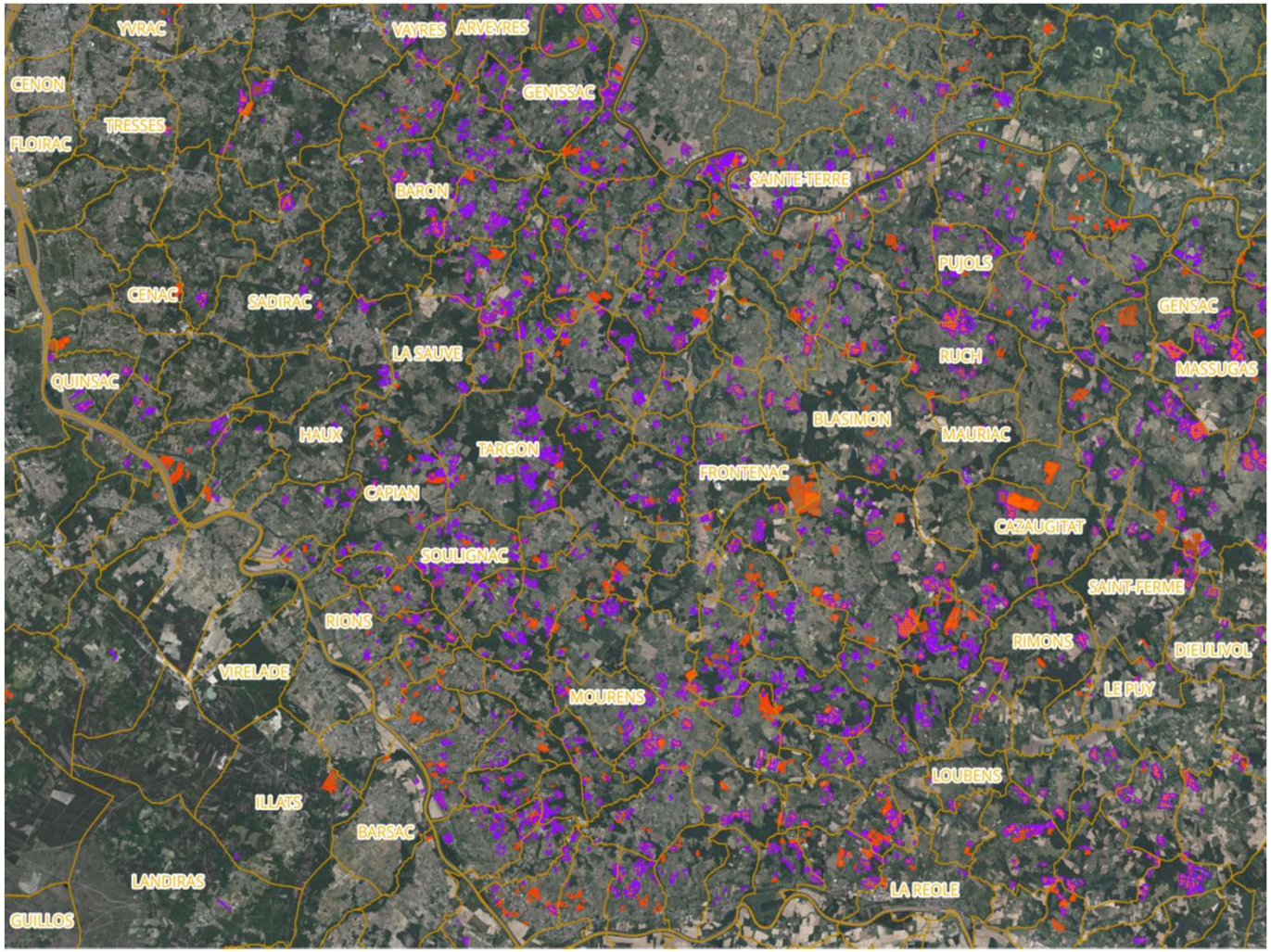
Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

ARRACHAGES



Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

ARRACHAGES



Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

IMPACTS DES ARRACHAGES SUR LES TERRITOIRES

- Perte d' attractivité des territoires → Impact sur l'oenotourisme





- Répartition erratique des parcelles arrachées, mitage, effet de bordure, augmentation du risque de maladies, dégâts gibier, conflits de voisinage…

- Difficulté à trouver des îlots bien structurés pour accueillir de nouvelles productions → Qualité agronomique des sols viticole

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

QUE DEVIENNENT LES TERRAINS ARRACHES ?

CE QUE L'ON OBSERVE…








Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

QUE DEVIENNENT LES TERRAINS ARRACHES ?

CE QUE L'ON AIMERAIT VOIR….








Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

1 RAPPEL DES OBJECTIFS DU DISPOSITIF

AMI ouvert du 6 mai au 7 juin 2026

- **Redonner des perspectives aux agriculteurs** en permettant le désendettement et en améliorant la performance économique des exploitations ;

- **Consolider les exploitations viticoles** pour améliorer leur compétitivité (remembrement amiable et échange de parcelles) ;

- **Favoriser l'émergence de projets de diversifications**, individuels ou collectifs, en reconstituant des îlots fonciers bien structurés, dans des secteurs adaptés tout en tenant compte
  - de la qualité agronomique des sols,
  - de l'accès à l'eau, des contraintes environnementales,
  - de l'évolution de l'activité agricole notamment face au changement climatique,
  - de la proximité de projets de diversification déjà initiés, etc…

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

1 RAPPEL DES OBJECTIFS DU DISPOSITIF

AMI ouvert du 6 mai au 7 juin 2026

- **Contribuer au plan d'action de lutte contre les vignes en friche,** en coordination avec les collectivités ;
- **Permettre aux viticulteurs qui le souhaitent de cesser ou de diminuer leur activité** viticole tout en apportant une solution aux propriétaires en abandon de fermage ou sans repreneurs ;
- **Réduire les stocks de vin** qui impactent le bilan économique des entreprises, grâce à la distillation, …

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

2 PUBLIC CIBLE ET FONCIER CIBLÉ

Public cible : Propriétaires exploitants et non exploitants

Fonciers ciblés (Gironde):

- Terres nues ou prés issues d'arrachage viticole ;
- Vignes cultivées vouées à l'arrachage en 2026 ;
- Vignes en friche ;
- Autres fonciers à titre accessoire (bois et bâtiments…)

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

3 RESULTATS DE L'AMI

400 dossiers déposés = **3 936 ha** + **29** dossiers LJ EKIP = **510 ha**

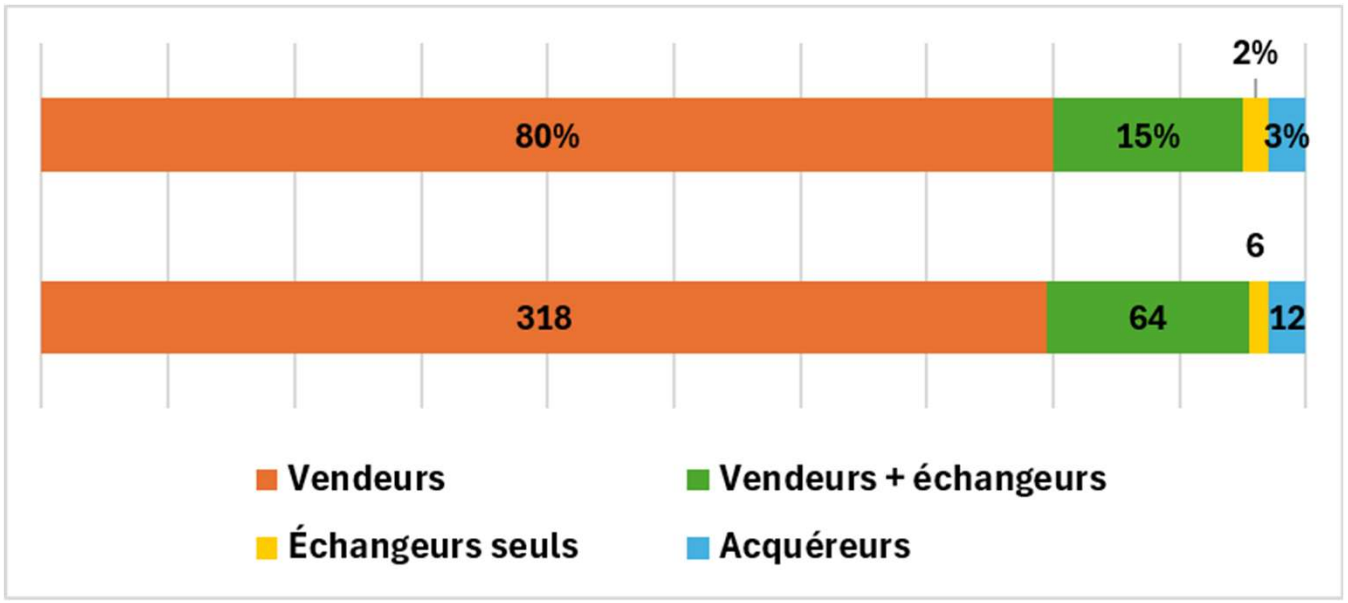
TOTAL = 4 446 ha

- **6 209** parcelles saisies
- **6 519** parcelles cartographiées (correction erreurs + saisies complémentaires)
- **3 936 ha** AMI (saisie propriétaires) + **510 ha** LJ EKIP (saisie Safer)
- **10 ha 36** en moyenne par déclarant

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

3 RESULTATS DE L'AMI

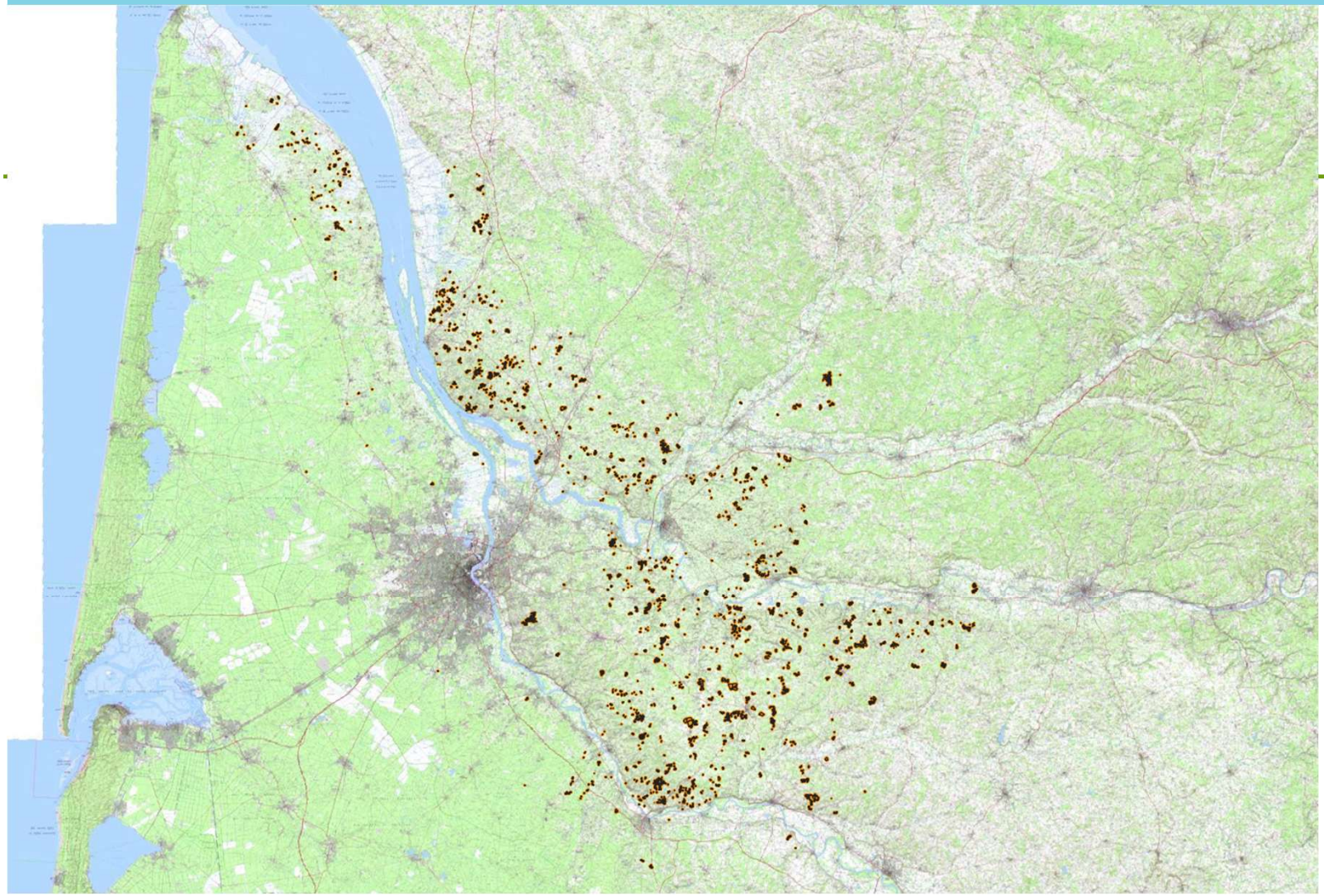
Ventes / Echanges



- **Vendeurs** :
  318 dossiers - 80 %
- **Vendeurs + échanges** :
  64 dossiers – 15 %
- **Echange seuls :**
  6 dossiers – 2%
- **Acquéreurs :**
  12 dossiers **–** 3 %

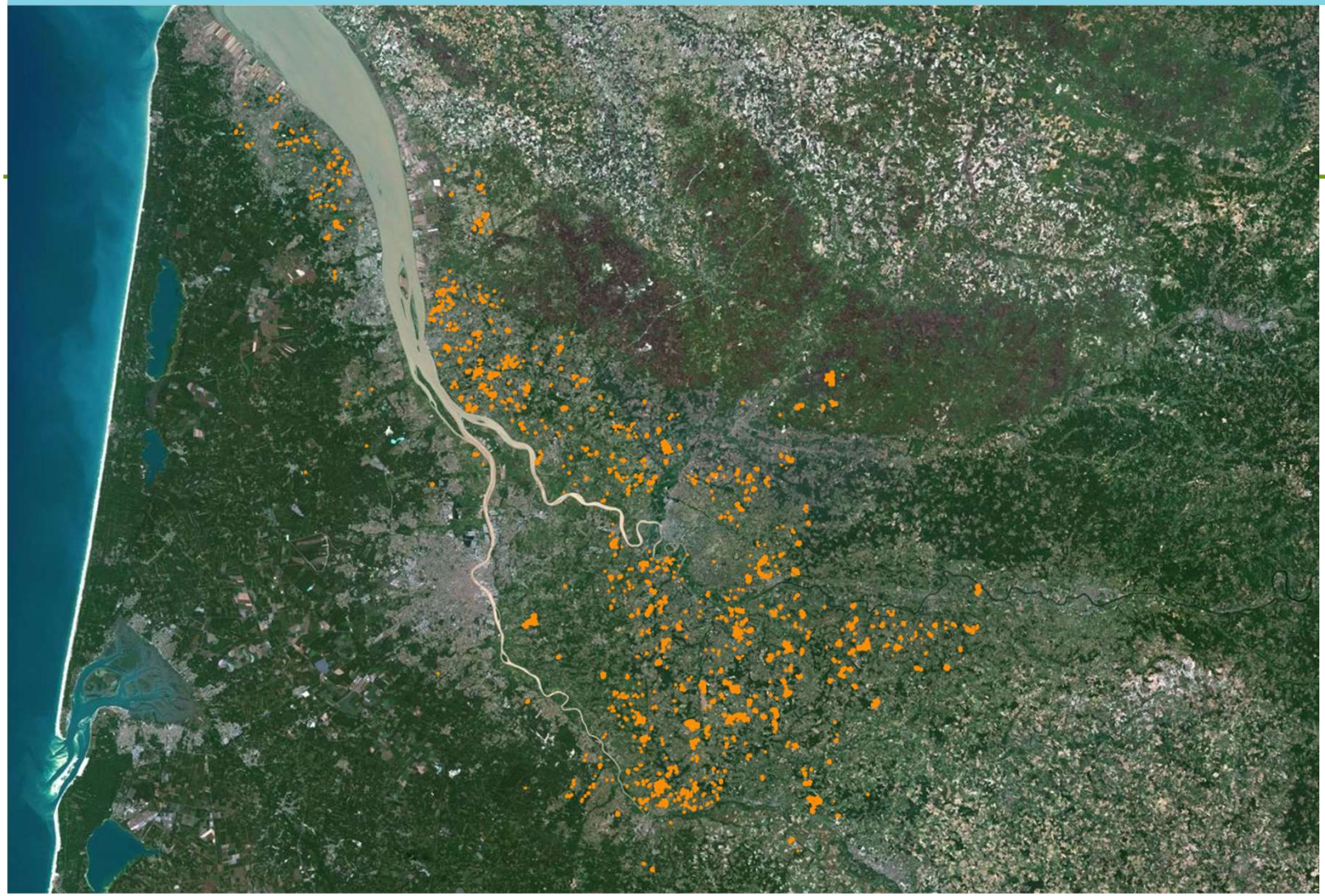
Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

4 CARTOGRAPHIE DES PARCELLES



Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

4 CARTOGRAPHIE DES PARCELLES



Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 033-243301355-20261103-2026_344-DE

MERCI DE VOTRE ATTENTION